

LES CHÈQUES-VACANCES*

1,631 Md€ + 2,5 %

de volume d'émission

de croissance

4,4

millions de bénéficiaires
(10 millions avec leurs familles)

202 000

professionnels du tourisme
et des loisirs conventionnés
Chèques-Vacances

LES CLIENTS DE L'ANCV*

42 900

clients, dont:

16 844

comités d'entreprise
(CE)

24 381

petites entreprises
(PE)

16 75

fonction publique
et établissements
publics

L'ACTION SOCIALE*

234 400

bénéficiaires**

26,40 M€

de budget
global

14

équipements
touristiques
à vocation sociale
subventionnés

* Chiffres 2017.

** Estimation au 4 avril 2018.



L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES- VACANCES

EN BREF



www.ancv.com



AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES-VACANCES
Siège social : 36, boulevard Henri-Bergson, 95201 Sarcelles Cedex

Établissement public industriel et commercial - 326 817 442 RCS Pontoise
N° intracommunautaire FR 06 326 817 442 000 55

Parce que les vacances,
c'est essentiel.

édition 2018

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public qui accomplit depuis plus de trente-cinq ans une mission unique : rendre effectif le départ en vacances du plus grand nombre.

En mettant au centre de son action la réalisation de projets de vacances, **elle participe aux politiques publiques** en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les exclusions. Elle contribue à l'apprentissage de la mobilité et de l'autonomie, et à la construction de la citoyenneté.

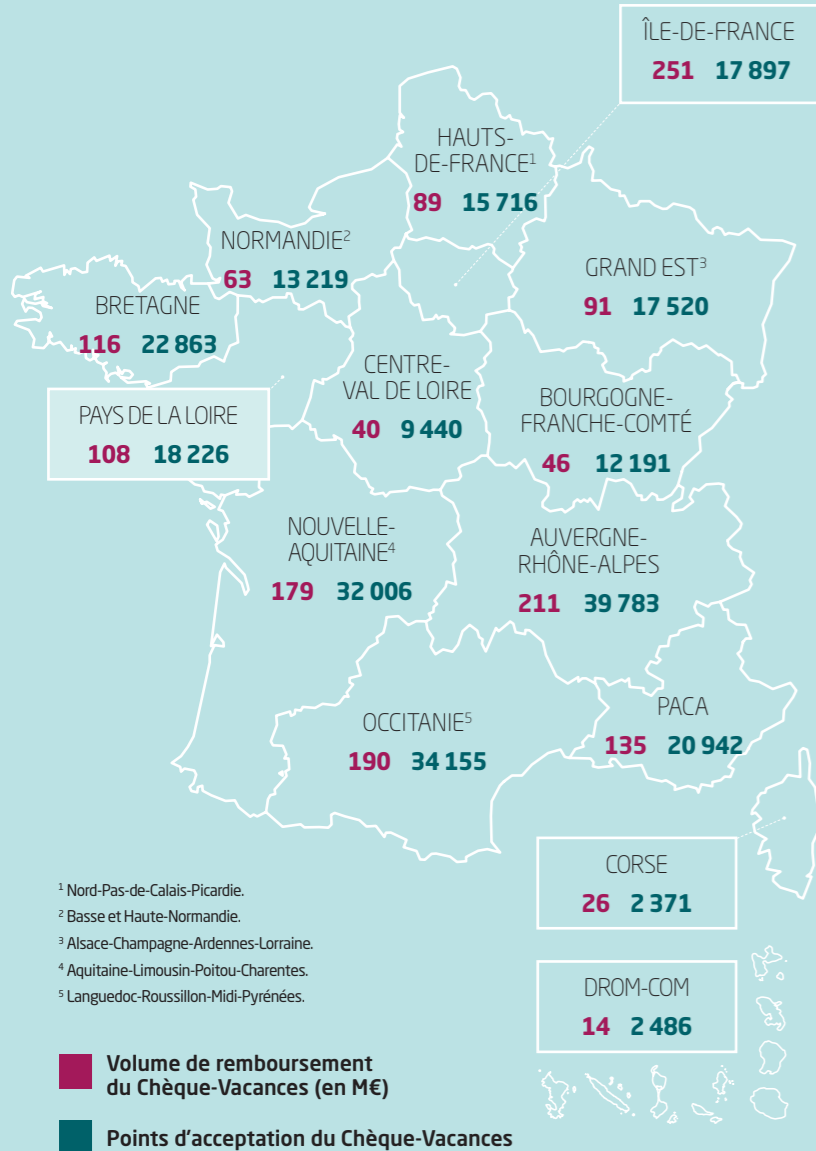
L'ANCV concourt également à l'économie du secteur touristique en diffusant le Chèque-Vacances à ses clients comités d'entreprise, mais également auprès d'acteurs économiques, publics et sociaux, qui le distribuent ensuite avec une bonification à leurs salariés ou bénéficiaires. Ces derniers peuvent, avec les Chèques-Vacances, régler des prestations touristiques dans le domaine de l'hébergement, des transports, de la restauration et des activités de loisirs auprès des prestataires situés partout en France.

Impulsant un modèle économique respectueux de valeurs sociales et solidaires, l'ANCV témoigne de son engagement en affectant l'essentiel de ses excédents de gestion au financement de programmes d'action sociale. Ceux-ci sont destinés à faciliter le départ en vacances de publics en situation de fragilité familiale, médicale ou économique, ainsi que la rénovation de certains hébergements touristiques.

Grâce à son savoir-faire reconnu, l'ANCV peut accompagner les collectivités territoriales, via ses directions régionales, dans la définition et la mise en œuvre de politiques associées aux vacances.

Contact : info@ancv.fr

L'ANCV, ACTEUR DE L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE*



¹ Nord-Pas-de-Calais-Picardie.
² Basse et Haute-Normandie.
³ Alsace-Champagne-Ardennes-Lorraine.
⁴ Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes.
⁵ Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

* Chiffres 2017.

DES OFFRES POUR METTRE EN ŒUVRE VOS POLITIQUES VACANCES

PRODUITS

LE CHÈQUE-VACANCES

Le Chèque-Vacances est un titre nominatif qui se présente sous la forme de coupures de 10, 20, 25 et 50 €. Il est accepté par un réseau de 202 000 professionnels du tourisme et des loisirs pour régler des dépenses de vacances.

LE E-CHÈQUE-VACANCES

Depuis septembre 2015, le e-Chèque-Vacances, d'une valeur de 60 €, permet aux bénéficiaires de régler leurs prestations de tourisme et de loisirs directement sur Internet.

LE COUPON SPORT

Le Coupon Sport, disponible en coupures de 10, 15 ou 20 €, sert à régler tout ou partie des adhésions, licences, abonnements, cours de sport, partout en France, auprès de 46 000 associations sportives.

PROGRAMMES D'ACTION SOCIALE

LES AIDES AUX PROJETS VACANCES

Relayées par des associations à caractère social et des collectivités, les Aides aux projets vacances sont destinées aux publics socialement et économiquement les plus fragiles. Elles permettent un accompagnement dans l'organisation de leur séjour.

LA BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

La Bourse Solidarité Vacances (BSV) est une offre de séjours et de transports proposés à des prix solidaires par les professionnels du tourisme et du transport. Elle s'adresse à des personnes à revenus modestes, accompagnées par des bénévoles ou des travailleurs sociaux, afin de leur donner accès à un moment de répit et de détente.

SENIORS EN VACANCES

Pour rompre leur isolement, ce programme offre aux personnes âgées de 60 ans et plus l'opportunité d'effectuer des séjours en groupe pour un tarif unique. Un choix de 154 destinations

en France, en bord de mer, à la campagne ou à la montagne, leur est proposé.

DÉPART 18:25

Pour les jeunes encore trop éloignés des vacances, l'ANCV a conçu le programme Départ 18:25, qui leur permet d'accéder à des séjours à tarifs abordables en France et en Europe. Les jeunes les plus en difficulté et/ou répondant à des statuts particuliers (contrat d'apprentissage, boursier, etc.) peuvent aussi bénéficier d'un soutien financier de l'ANCV. www.depart1825.com

LES AIDES AUX ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Les opérateurs du tourisme dont l'engagement social est avéré bénéficient d'un soutien dans leurs projets de rénovation, pour des investissements supérieurs à 100 000 €. Par exemple, l'extension des capacités d'hébergement ou encore l'obtention de la marque Tourisme et Handicap.

LE FONDS TSI

Depuis 2009, l'ANCV contribue financièrement avec l'Ircantec et le Crédit coopératif au fonds Tourisme Social Investissement (TSI) géré par la Caisse des Dépôts. Objectif : accompagner les acteurs du tourisme social qui souhaitent rénover leurs centres de vacances ou de loisirs.

LE DISPOSITIF D'ASSISTANCE EN INGÉNIERIE OU LE FONDS D'INGÉNIERIE

Piloté par Atout France, ce dispositif permet aux opérateurs du tourisme social de faire financer 70% de leurs études en amont de la rénovation ou de la mise en conformité de leurs équipements (diagnostics, études immobilières, juridiques, marketing et financières). Ce fonds est financé conjointement par l'ANCV, Atout France, la Caisse des Dépôts et la Direction générale des entreprises (DGE).

LE CHÈQUE-VACANCES, UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX

